

(1)

le 22 juil 2018. ~ 10h30

Je suis venue rencontrer le commissaire enquêteur pour parler de mes projets concernant les parcelles C 2059 et C 2060 de Turenne Gare, pour lesquelles un CE a été renouvelé en mars 2018. Le projet étant de construire deux maisons individuelles comme indiqué dans la demande de CE et sur mes plans montrés au commissaire enquêteur, j'envisage de déposer une demande de permis de construire très rapidement mais d'une part je réfléchis à partir de plusieurs plans et deurs, d'autre part je m'inquiète pour le projet de PLU qui prévoit de les classer en secteur APs.

A titre personnel, j'ai transmis ces parcelles (qui viennent de mes ancêtres à Turenne) à mes 3 enfants (nous sommes 4 copropriétaires), en 2016, et ce terrain étant constructible, j'ai payé les droits afférents.

A titre collectif, concernant l'aménagement de Turenne Gare, je ne suis pas une spécialiste de l'environnement, mais mon impression est que des constructions sur ces parcelles aurait une logique de continuité de l'habitat avec l'istant, ce qui d'ailleurs avait conduit à la carte communale actuelle. En effet il y a des habitations tout le long de la D150, puis un petit ancr, au niveau de mes parcelles, puis de nouvelles des constructions, qui apparaîtraient comme de l'habitat isolé et désordonné si ma "dort enceuse" restait vide - Mes arguments, bien que

le C.G.
Nt

le Manc
C.G.

bâti sur ma préoccupation personnelle, visent aussi à montrer tout l'intérêt du construire non seulement pour amener des habitants supplémentaires à la commune, mais pour l'esthétique de la zone pavillonnaire de Turenne Gare.

Edith PERRIER.

E. Perrier

(2)

le C.G.
Nt

le Manc
C.G.